



DELIBERATION
COMMUNE DE BERNIERES-SUR-MER
DEPARTEMENT DU CALVADOS

Séance du 16 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le seize février à vingt heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la commune de Bernières-sur-Mer, dûment convoqués le 10 février 2023, sous la présidence de Monsieur Thomas DUPONT-FEDERICI, Maire.

Nombre de Membres

Afférents au conseil	En exercice	Qui ont délibéré
19	19	16

Présents : Monsieur DUPONT-FEDERICI, Monsieur TREFOUX, Madame LEMOINE, Monsieur VIGNANCOUR, Madame MOREL, Monsieur OLLIVIER, Madame CARPENTIER, Madame WINDELS, Monsieur GODEL, Monsieur LE BRETON, Monsieur ENGEL, Monsieur BENOIST, Madame LENOEL.

Absents excusés : Monsieur HAMEL a donné pouvoir à Madame CARPENTIER
Madame LEBERTRE a donné pouvoir à Monsieur DUPONT-FEDERICI
Monsieur COISEL a donné pouvoir à Madame MOREL
Madame MOULIN, Monsieur LEPORTIER, Madame TERRIER

Secrétaire de Séance : Madame LEMOINE

23-014 FIXATION DES TARIFS DES FOOD-TRUCKS ET DES COMMERCES AMBULANTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 22-095 du 15 décembre 2022 fixant les tarifs communaux 2023,

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 10 février 2023,

Considérant l'explosion des coûts de l'énergie, la municipalité a souhaité préciser ces tarifs pour les food-trucks et les commerces ambulants qui seraient raccordés à l'électricité et à l'eau, en facturant ce service à 15€/jour.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et des pouvoirs :

- Acte ce nouveau tarif communal fixant une redevance de 15€ / jour pour tous food-trucks ou commerces ambulants utilisant les réseaux d'électricité et d'eau communaux.

VOTE : POUR : 15 – ABSTENTION : 1

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Thomas DUPONT-FEDERICI